

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE-RENDU de REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 20 Novembre 2017</b></p>
---

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 20 Novembre 2017 à 20 H 30, sous la présidence de Monsieur Jean-François FARENC, Maire de BLANOT. Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de Monsieur Cyrille GODINOT.

Le Compte-rendu de la séance précédente entendu et approuvé, le Conseil étudie l'ordre du jour.

**I- ECHANGE AVEC JEAN-LUC DELPEUCH, PRESIDENT DE LA CC DU CLUNISOIS - MODIFICATION DES STATUTS DE LA CC**

Monsieur le Maire remercie Monsieur Delpeuch de sa venue et lui cède la parole.

1/ Tout d'abord, Monsieur Delpeuch reprend la problématique du **transport scolaire** sur la ligne Blanot-Donzy le Pertuis - Cluny.

Mme Rousseau, en charge des questions scolaires expose la situation : Inscription dans les écoles de Cluny des enfants à partir de 3 ans. L'âge requis pour prendre le bus scolaire est de 5 ans dans l'année civile. Entre 3 et 5 ans, un accompagnateur doit être présent. Une dérogation a été accordée par la CC pour les collectivités qui n'ont pas mis en place d'accompagnateur. Les enfants peuvent disposer d'une carte de transport les autorisant à monter à bord du bus, à condition que leurs parents signent une décharge dégageant la responsabilité du transporteur en cas d'incident. Cette disposition, inégalement appliquée de surcroît, laisse les parents dans le doute sur la protection des enfants. Elle ne répond de toute façon pas à la prise en charge des enfants à leur arrivée à Cluny. Madame Rousseau rappelle que sur la commune de Blanot un certain nombre d'enfants sont et seront concernés.

Par ailleurs, Mme Rousseau interpelle Monsieur Delpeuch sur les problèmes d'organisation et de communication. Elle propose une réflexion en amont avec les autres communes concernées par les mêmes difficultés.

Monsieur Delpeuch invitera la commission « Transport scolaire » à étudier toutes les solutions afin de prendre les mesures les plus appropriées. Une décision devrait être prise début janvier 2018.

Madame Mathilde Rousseau est nommée par le Conseil pour participer à cette commission.

Le Maire saisira par écrit le Président de la CC et la lettre ouverte des parents reçue en Mairie sera jointe au courrier.

**2/ La Communauté de Commune accompagne des projets :**

--En lien avec le laboratoire bois de l'ENSAM, une expérience est mise en place pour valoriser les bois secondaires des communes, dans la perspective de produire des huisseries « bois-PVC », en partenariat avec les entreprises Ducerf et Oxxo.

--Rachat des prêts de la BNP de la laiterie Bernard à Saint Vincent des Prés. Modernisation de l'entreprise et mise en place sur son site d'un laboratoire de transformation alimentaire via l'association loi 1901 « Melting Popote » (projets soumis à l'obtention d'aides de l'Etat).

--Rénovation thermique et installation d'un chauffage par géothermie à la piscine de la Guiche.

--Accompagnement du Programme TEPCV (Territoire à Energie Positive Croissance Verte) sur les communes du territoire communautaire.

### **3/ De nouvelles compétences**

Le conseil communautaire a approuvé la modification des statuts afin d'intégrer la compétence obligatoire GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations), et les compétences optionnelles « politique de la ville » et « création, aménagement, entretien de voirie d'intérêt communautaire ». Avec cette modification de statuts, la CC aurait 9 compétences, ce qui assurerait le maintien d'une Dotation Globale de Fonctionnement bonifiée de 189 000 €, versée par l'Etat.

Le conseil Municipal de Blanot à l'unanimité décide d'adopter les statuts avec intégration des nouvelles compétences.

La ville de Cluny, ne souhaitant pas abandonner « la politique de la ville », refuse, elle, la modification des statuts. Ce refus bloque le transfert de compétences. A moins de 9 compétences, la bonification de DGF versée à la CC subira une première dégradation de 15% en 2018, puis une nouvelle dégradation l'année suivante jusqu'à sa complète suppression.

S'agissant de la compétence « urbanisme » sur la CC, Mme Guirlin propose à M Delpuch de relancer une campagne de communication auprès des communes réfractaires afin de leur faire comprendre l'intérêt d'une mutualisation de cette compétence au niveau de leur territoire et sauver ainsi la bonification de DGF.

### **4/ Echange avec les Conseillers**

Les travaux en cours sont présentés : mise en accessibilité des bâtiments communaux, projet de rénovation du logement ancienne poste, aménagement du bourg et des hameaux (signalétique, plantations...)

Il est demandé si la communauté de Communes peut avoir un rôle d'accompagnement dans certains domaines, comme par exemple la recherche de solutions alternatives pour l'entretien des espaces publics sans produits phytosanitaires. Monsieur Delpuch propose que les collectivités échangent entre elles sur les méthodes employées, le matériel utilisé, les achats mutualisés.... et prennent contact avec Agri-bourgogne, Fredon bourgogne, et le Centre National de Formation du Personnel Territorial pour les formations.

Monsieur Delpuch fait le point sur toutes les propositions avancées. Il remercie les conseillers pour leur participation et leur implication.

## **II- PRET POUR FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DE L'ANNEE 2017**

Le conseil prend connaissance des deux offres de prêts établies, et à l'unanimité décide de contracter un prêt de 20 000 € sur 10 ans, auprès de la Caisse d'Epargne pour financement des travaux de voirie au taux fixe de 1,02 % avec échéance trimestrielle.

## **III- TARIF DES PRESTATIONS COMMUNALES**

A l'unanimité, le conseil décide des tarifs à appliquer pour les diverses prestations communales. La délibération afférente sera affichée.

Le Conseil décide de vendre un lot de poutres au prix de 250 €.

#### **IV- INDEMNITE DES ELUS**

Le Maire et les deux adjoints proposent une baisse de leur indemnité à hauteur de 50 € net afin de participer au financement du tracteur qui vient d'être acheté par la commune. Le Conseil à l'unanimité décide des nouveaux taux d'indemnisation à appliquer au 1<sup>er</sup> Novembre.

Les fiches de poste des adjoints seront étudiées lors d'une prochaine séance de conseil municipal, ainsi que la possibilité d'indemniser un élu pour une mission particulière.

#### **V- RENOUELEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

A l'unanimité le conseil vote la reconduction de la Taxe d'aménagement au taux de 2 %. Cette taxe s'applique sur les déclarations de travaux et les permis de construire.

#### **VI- MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES EAUX DE GROSNE ET GUYE**

Le Conseil approuve la modification des statuts du Syndicat des Eaux de Grosne et Guye afin de lui permettre de réaliser des prestations de service dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement dans le périmètre des communes adhérentes ou leurs groupements intercommunaux.

#### **VII- PRISE EN CHARGE DE LA REFECTION DU PORTAIL DU REMBLAI**

Le maire est autorisé à encaisser le remboursement des frais versé par l'assurance dans le cadre de la réfection du portail du remblai.

#### **VIII- COMPTE-RENDU DE COMMISSION**

**Commission travaux :** Un devis sera demandé pour la Maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux de réfection du logement ancienne poste.

#### **IX- QUESTIONS DIVERSES**

**1/ Courrier d'une administrée :** Il est demandé la mise en place d'un panneau « interdit sauf riverains » à l'entrée et à la sortie de la voie communale N°9 pour limiter le passage de véhicules qui ne respectent pas la vitesse.

Plutôt que d'interdire la circulation, le conseil par 5 voix pour, 2 abstentions et 3 contre, propose d'étudier une possibilité de limitation de vitesse (position des éventuels panneaux).

**2/ Terrain communal :** Une réflexion sera menée sur les différentes possibilités pour l'utilisation de la parcelle B 492 située à Fougnières.

**3/ Acquisition de défibrillateurs :** Cette acquisition sera inscrite au budget 2018.

**4/ CPI de Blanot :** Les pompiers se sont réunis. Il est proposé un changement du chef de corps et le recrutement de nouveaux bénévoles.

Vu le Maire, Jean-François FARENC